

***PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme LANDES, Mme AZAM, Mr ABEILHOU, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ, Mr DARDENNE

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DIZIER donne pouvoir à Mme AZAM, Mr DUMAS donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mr LEBRIS donne pouvoir à Mme MACHADO, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE

Secrétaire de Séance : Mr ABEILHOU

Une liste d'émargement de présence a été signée.

Convocation en date du : 22/09/2025

Publication en date du : 04/12/2025

Ouverture de la séance à 18h00

***CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 Septembre 2025***

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration
- 2- Délibération afférente au BUDGET PRINCIPAL Décision modificative 1-2025
- 3- Délibération afférente à la bourse au permis de conduire

- 4- Délibération afférente à la convention de partenariat entre Mme **GEINDRE** Catherine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.
- 5- Délibération afférente à la convention de partenariat entre Mme **DANIELI** Magdeleine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales de gymnastique douce.
- 6- Etude des demandes d'attribution d'aides facultatives en cours
- 7- Questions diverses

Madame la Vice-Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente propose de nommer Mr ABEILHOU, administrateur, secrétaire de séance.

Mr ABEILHOU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2025 qui a été adressé aux élus le 22 Septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 Septembre 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS

POUR INFORMATION

1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2025/2026.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

**Délibération
DEL.2025/019**

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2025/2026.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte	
17/07/2025	DEC2025/012NC	DOMICILIATION	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/013NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/014NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/015NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/016NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/017NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/018NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/019NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
17/07/2025	DEC2025/020NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
18/07/2025	DEC2025/021NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
22/07/2025	DEC2025/022NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
22/07/2025	DEC2025/023NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
22/07/2025	DEC2025/024NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
24/07/2025	DEC2025/025NC	DOMICILIATION	29/09/2025
24/07/2025	DEC2025/026NC	DOMICILIATION	29/09/2025
25/07/2025	DEC2025/027NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025

29/07/2025	DEC2025/028NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
29/07/2025	DEC2025/029NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
30/07/2025	DEC2025/030NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
30/07/2025	DEC2025/031NC	DOMICILATION	29/09/2025
18/08/2025	DEC2025/032NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
18/08/2025	DEC2025/033NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
18/08/2025	DEC2025/034NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
18/08/2025	DEC2025/035NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
18/08/2025	DEC2025/036NC	PROJET DE DECISION DE DEPRECIACTION	29/09/2025
21/08/2025	DEC2025/037NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
21/08/2025	DEC2025/038NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
21/08/2025	DEC2025/039NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
22/08/2025	DEC2025/040NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/041NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/042NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/043NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/044NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/045NC	A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
26/08/2025	DEC2025/046NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
23/09/2025	DEC2025/047NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 1er Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/048NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 6 Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/049NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 1er Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/050NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 1er Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/051NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 1er Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/052NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 6 Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025

25/09/2025	DEC2025/053NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 6 Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/054NC	PRISE EN CHARGE CANTINE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/055NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 6 Octobre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
25/09/2025	DEC2025/056NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 8 Septembre 2025 SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	29/09/2025
19/08/2025	DEC2025/057NC	DOMICILIATION	29/09/2025
24/09/2025	DEC2025/058NC	DOMICILIATION	29/09/2025
01/08/2025	DEC2025/059NC	BON ALIMENTAIRE	29/09/2025
22/08/2025	DEC2025/060NC	BON ALIMENTAIRE	29/09/2025
25/07/2025	DEC2025/061NC	BON ALIMENTAIRE	29/09/2025

Le Conseil d'administration **prend** acte de la présentation des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

2 – Délibération afférente au BUDGET PRINCIPAL Décision modificative

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une modification des inscriptions budgétaires du CCAS à la section d'investissement et de fonctionnement pour permettre l'achat d'un local rue des Sports conformément aux délibérations adoptées en juin.

Délibération DEL.2025/020

Objet : Budget principal – Décision modificative 1-2025

Il est nécessaire de procéder à une modification des inscriptions budgétaires du CCAS à la section d'investissement et de fonctionnement pour permettre l'achat d'un local rue des Sports conformément aux délibérations adoptées en juin.

Les prévisions budgétaires d'investissement s'équilibrivent donc en dépenses et en recettes comme suit :

		Dépenses d'investissement	
		BP 2025	DM1-2025
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	1 250,00	
Dotations, fonds divers et réserves	10	20 673,35	-20 673,35
Emprunts et dettes assimilées	16	0,00	
Immobilisation incorporelles	20	0,00	
Subventions d'équipement versées	204	0,00	
Immobilisations corporelles	21	13 000,00	168 958,13
Immobilisations en cours	23	50 000,00	31 715,22
Autres immobilisations financières	27	15 000,00	
	total	99 923,35	180 000,00

		Recettes d'investissement	
		BP 2025	DM1-2025
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	62 805,84	
Virement de la section de fonctionnement	021	0,00	
Produits de cessions	024	0,00	180 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	18 664,94	
Dotations, fonds divers et réserves	10	3 452,57	
Affectation du résultat	1068	0,00	
Subventions d'investissement	13	0,00	
Emprunts et dettes assimilées	16	0,00	
Autres immobilisations financières	27	15 000,00	
	total	99 923,35	180 000,00

Les prévisions budgétaires de fonctionnement s'équilibrivent donc en dépenses et en recettes comme suit :

		Dépenses de fonctionnement	
		BP 2025	DM1-2025
Charges à caractère général	011	108 241,64	-210,00
Charges de personnel	012	154 700,00	
Charges de gestion courante	65	25 400,00	
Charges exceptionnelles	67	0,00	210,00
Dotations aux provisions semi budgétaires	68	500,00	
Dotations aux amortissements des biens	042-68	18 664,94	
	total	307 506,58	0,00

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2025
- **AUTORISE** Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3 – Délibération relative à la bourse au permis de conduire

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération n° 09.043.043 du 28 avril 2009, le CCAS a mis en place un dispositif Bourse au Permis de conduire au bénéfice des jeunes Castelginestois(es).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'âge minimum requis pour obtenir le permis B est passé de 18 à 17 ans. L'article R221-5 du code de la route, qui fixe les conditions minimales requises pour l'obtention du permis de conduire, a donc été modifié.

Elle propose donc aux membres du Conseil d'Administration d'adapter le critère d'âge du dispositif Bourse au permis de conduire du CCAS de Castelginest, et ainsi permettre aux jeunes Castelginestois(es) âgé(e)s de 17 ans de pouvoir en bénéficier.

**Délibération
DEL.2025/021**

Objet : Bourse au permis de conduire

Par délibération n° 09.043.043 du 28 avril 2009, le CCAS a mis en place un dispositif Bourse au Permis de conduire au bénéfice des jeunes Castelginestois(es).

Depuis 1er janvier 2024, l'âge minimum requis pour obtenir le permis B est passé de 18 à 17 ans. L'article R221-5 du code de la route, qui fixe les conditions minimales requises pour l'obtention du permis de conduire, a donc été modifié.

Elle propose aux membres du Conseil d'Administration d'adapter le critère d'âge du dispositif Bourse au permis de conduire du CCAS de Castelginest, et ainsi permettre aux jeunes Castelginestois(es) âgé(e)s de 17 ans de pouvoir en bénéficier.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de l'âge des candidats, à savoir 17 ans, dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de conduire
- **AUTORISE** Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4 – Délibération afférente à la Convention de partenariat entre Mme GEINDRE Catherine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rapporte que dans le cadre de sa politique en faveur des personnes retraitées, la commune de Castelginest a choisi d'élargir ses actions sanitaires et sociales en faveur des séniors.

Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest est chargé de mettre en place des ateliers adaptés aux séniors vieillissants afin de promouvoir leur bien-être et leur autonomie tout en initiant un temps actif et partagé dans leur village.

Le CCAS et l'intervenante souhaitent collaborer pour mettre en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.

Il est donc nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Délibération DEL.2025/022

Objet : Convention de partenariat entre Mme GEINDRE Catherine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa politique en faveur des personnes retraitées, la commune de Castelginest a choisi d'élargir ses actions sanitaires et sociales en faveur des séniors.

Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest est chargé de mettre en place des ateliers adaptés aux séniors vieillissants afin de promouvoir leur bien-être et leur autonomie tout en initiant un temps actif et partagé dans leur village.

Le CCAS et l'intervenante souhaitent collaborer pour mettre en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.

Il est nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS

Vu la convention de partenariat entre Mme Catherine GEINDRE et le Centre Communal d'Action Sociale

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention entre Mme Catherine GEINDRE et le Centre Communal d'Action Sociale
- **AUTORISE** Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5 – Délibération afférente à la convention de partenariat entre Mme DANIELI Magdeleine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales de gymnastique douce.

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rapporte aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa politique en faveur des personnes retraitées, la commune de Castelginest a choisi d'élargir ses actions sanitaires et sociales en faveur des séniors.

Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest est chargé de mettre en place des ateliers adaptés aux séniors vieillissants afin de promouvoir leur bien-être et leur autonomie tout en initiant un temps actif et partagé dans leur village.

Le CCAS et l'intervenante souhaitent collaborer pour mettre en place des séances collectives conviviales de gymnastique douce.

Il est donc nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

**Délibération
DEL.2025/023**

Objet : Convention de partenariat entre Mme DANIELI Magdeleine et le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest relative à la mise en place des séances collectives conviviales d'atelier mémoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes retraitées, la commune de Castelginest a choisi a choisi d'élargir ses actions sanitaires et sociales en faveur des séniors.

Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de Castelginest est chargé de mettre en place des ateliers adaptés aux séniors vieillissants afin de promouvoir leur bien-être et leur autonomie tout en initiant un temps actif et partagé dans leur village.

Le CCAS et l'intervenante souhaitent collaborer pour mettre en place des séances collectives conviviales de gymnastique douce.

Elle rappelle qu'il est nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS

Vu la convention de partenariat entre Mme Magdeleine DANIELI et le Centre Communal d'Action Sociale

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention entre Mme Magdeleine DANIELI et le Centre Communal d'Action Sociale
- **AUTORISE** Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6 – Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente du CCAS présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Délibérations
DEL2025/018NC
DEL2025/019NC
DEL2025/020NC

Objet : Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Madame la Vice-Présidente du CCAS présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS et après avoir délibéré :

- **PREND** en charge le paiement des factures entièrement ou en partie
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration ont échangé avec Madame la Vice-Présidente sur les nouvelles constructions de logements sociaux ou privés sur la commune.

Madame la Vice-Présidente a présenté les colis de Noël réservés aux personnes âgées à partir de 70 ans, afin de choisir parmi les différentes propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 19h30

Grégoire CARNEIRO

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président de séance



Stéphane ABEILHOU

Secrétaire de séance

